

Contrat de licence d'accès au service



Entre :

Profideo :

Profideo SAS au capital de 46 500 €, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 329 178 842 000 87 et sise au 116 avenue Gabriel Péri 93400 SAINT OUEN

D'une part,

Et

L'abonné :

....., au capital de €, enregistrée au
RCS de sous le numéro et dont le siège social
est situé au
.....

D'autre part,

Il est entendu que :

Profideo a développé une base de données de contrats d'assurance de personnes, d'assurance de biens, de produits de retraite et d'épargne et de valeurs mobilières (le service *Profideo distribution*) sur laquelle elle se réserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle.

L'abonné se propose de souscrire auprès *Profideo* un contrat de licence l'autorisant à consulter le contenu du service *Profideo distribution*.

Le présent contrat décrit les termes et conditions d'accès à l'information contenue dans le service *Profideo distribution*.

Il est à présent convenu ce qui suit :

Définitions

Le service Profideo distribution : la base de données de contrats d'épargne/retraite ou d'assurance et de valeurs mobilières, accessible sur internet ou sur un extranet dans un espace sécurisé protégé par la saisie d'un code d'accès et d'un mot de passe.

L'abonné : désigne la personne morale signataire du présent contrat, qui souscrit de ce fait une licence d'accès aux informations contenues dans le service *Profideo distribution*.

Les contrats : par contrats, on désigne l'ensemble des contrats d'assurance de biens, d'assurance de personnes, d'épargne et de retraite sur lesquels des informations sont fournies dans le service *Profideo distribution*. La notion de contrats ici définie regroupe toutes les données contenues dans le service *Profideo distribution*.

La documentation contractuelle : on désigne par documentation contractuelle tous les documents d'ordre public (conditions générales, bulletins d'adhésion ou documentation commerciale que *Profideo* a collectés, et mis à disposition des abonnés dans le service *Profideo distribution*. Ces documents sont enregistrés dans le service *Profideo distribution* au format image, plein texte ou PDF.

Les fonds : par fonds, on désigne l'ensemble des sicav, FCP et plus largement toute valeur mobilière sur lesquels des informations sont fournies dans le service *Profideo distribution*.

Les gammes : par gamme on désigne une famille de contrats, regroupant les contrats du même type. Par définition, on considère que les familles « cousines » composent une seule et même gamme, notamment les contrats monosupports et multisupports dans le cadre d'une fiscalité donnée (exemple : assurance vie monosupport et multisupport).

Le contenu : par contenu on désigne l'ensemble des données, informations, plaquettes commerciales, conditions générales, notices d'informations, bulletins d'adhésion, performances financières ayant trait à l'ensemble des contrats et des fonds présents dans le service *Profideo distribution*.

Avertissement sur le contenu

Le signataire reconnaît par la présente que le contenu du service *Profideo distribution* :

1. contient des informations sur des supports financiers et notamment des historiques de performances. Les performances passées qui sont indiquées ne présagent en rien des performances futures.
2. fait l'objet de toute l'attention des équipes *Profideo*, notamment en ce qui concerne l'exactitude et la précision des informations se rapportant aux contrats d'assurance référencés. Les experts comme les analystes respectent la charte interne d'intégration et de mises à jour des données de manière à fournir un contenu de la meilleure qualité.
3. Si malgré cette attention permanente, une erreur était repérée par un abonné et signalée à *Profideo*, ses équipes s'engagent à corriger cette erreur dans les 5 jours ouvrés suivant la date à laquelle elle a été signalée.
4. Les éventuelles erreurs ou approximations ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de *Profideo* ou de tout partenaire de *Profideo* qui participerait à l'élaboration du contenu; aucune garantie, condition, engagement ou disposition, expresse ou implicite, légale ou autre, n'a été ni n'est donnée par *Profideo* ou par toute autre source de données quant au contenu ou aux informations qui en sont extraites.

5. ne pourra être cédé par le signataire, à titre onéreux ou à titre gratuit, directement ou indirectement. Il reste intégralement la propriété intellectuelle *Profideo* et de ses partenaires, et *Profideo* se réservent le droit d'engager des poursuites à l'encontre de toute personne morale ou physique qui utiliserait le contenu de manière illicite
6. *Profideo* n'est pas responsable des noms de domaine ou des sites auxquels vous accédez à partir d'un lien hypertexte ou autre lien présents dans le contenu, de la validité et de l'utilisation des informations rendues accessibles par ces sites ou domaines tiers.
7. *Profideo* peut modifier, supprimer ou suspendre toute partie du contenu du service *Profideo distribution* à tout moment sans préavis et sans engager sa responsabilité.
8. La documentation contractuelle et notamment les Bulletins d'Adhésion ne sauraient être mis à disposition de la clientèle (particuliers ou entreprises), même pour consultation ou pour information. *Profideo* décline par la présente toute responsabilité dans l'utilisation frauduleuse du contenu du service *Profideo distribution*.

EXPORT DANS UNE ETUDE COMPARATIVE

1. Grâce à la fonction « Etudes comparatives » le professionnel peut générer de manière automatisée des tableaux croisés dynamiques en paramétrant les contrats affichés ainsi que les critères d'analyse. Le choix des contrats présents dans l'étude ainsi que celui des critères retenus se fait à son entière discrétion : une étude comparative est donc le reflet des critères de choix que le professionnel a jugé nécessaires et utiles, selon sa propre appréciation.
2. Une étude comparative ne constitue pas en tant que tel une offre de vente ou d'achat des fonds ou des contrats qu'elle présente. Un professionnel utilisant une étude comparative dans un cadre commercial le fait sous son entière responsabilité : il ne saurait engager la responsabilité de *Profideo*, y compris si l'étude comparative contenait des erreurs ou approximations. En clair l'utilisation d'une étude comparative auprès d'un client ne constitue pas un transfert de responsabilité du professionnel vers *Profideo*.

Termes et conditions de la licence de consultation :

1. L'abonné se voit concéder une licence d'accès au contenu du service *Profideo distribution* non-exclusive, non cessible et limitée aux gammes précisées dans le bon de commande annexé. L'abonné accédera au contenu du service *Profideo distribution* par le biais du site internet mis à sa disposition par *Profideo*.
2. Seul l'abonné titulaire du Login et du mot de passe accédera au contenu du service *Profideo distribution*. Seul l'abonné sera titulaire de la licence d'accès qui ne saurait en aucun cas s'étendre à toute autre personne physique, même salariée ou partenaire de l'abonné. L'abonné assure une utilisation conforme à cette disposition des login/mot de passe délivrés par *Profideo*. Si un login/mot de passe devait être communiqué par mégarde à une autre personne physique ou à un tiers, par l'abonné lui-même ou par un tiers et que l'abonné en ait connaissance, il s'engage par la présente à en avertir *Profideo* dans les meilleurs délais que ceux ci modifient les autorisations d'accès en conséquence au service *Profideo distribution*.
3. L'abonné s'engage à ne pas céder, diffuser, copier, archiver le contenu autrement que dans le cadre de l'utilisation normale des services. L'abonné s'engage notamment à ne pas essayer de constituer sa propre base de données sur la base des informations contenues dans le service *Profideo distribution*. L'abonné s'engage également à ne pas diffuser les informations à des personnes morales non abonnées ou à des personnes physiques

n'appartenant pas aux équipes de l'abonné, à part à travers la fonctionnalité d'envoi d'informations par email, qui peut se faire dans la limite de 5 fiches contrat par semaine et par destinataire sans autorisation préalable de *Profideo*. Au delà l'abonné devra en faire la demande motivée à *Profideo* qui se réserve le droit de facturer cette extension des droits de l'abonné le cas échéant.

4. *Profideo* se réserve le droit de diligenter un audit visant à vérifier l'utilisation des login/mots de passe attribués à l'abonné et notamment, par le biais des log de connexion ou tout autre système de vérification, que l'utilisateur de l'autorisation de connexion est bien la personne physique dénommée dans le contrat. Si ledit audit révélait que l'autorisation d'accès délivrée par *Profideo* à l'abonné a été utilisée par des personnes physiques non référencées dans le contrat, *Profideo* serait amené à émettre une facture rectificative correspondant à l'utilisation réelle qui a été faite par l'abonné.

LIVRAISON

Profideo fournit à chaque abonné un login/mot de passe d'accès au contenu strictement personnel, que par avance l'abonné s'engage à ne pas divulguer. Les login/mot de passe restent la propriété *Profideo* qui peut à tout moment les modifier, après toutefois en avoir averti l'abonné par courrier électronique.

MISES A JOUR

Profideo s'engage à faire bénéficier l'abonné de l'ensemble des mises à jour apportées au contenu du service *Profideo distribution* sans surcoût, notamment la consultation de tout nouveau fonds ou de tout nouveau contrat accessibles dans une gamme souscrite par l'abonné. Les mises à jour seront accessibles pendant toute la durée du contrat.

NOUVELLES FONCTIONNALITES

Si certaines fonctionnalités ajoutées à l'avenir devaient être optionnelles, *Profideo* s'engage à en avvertir l'abonné et à lui proposer d'y souscrire dans le cadre de ce même contrat, seules les conditions tarifaires étant modifiées, selon le choix de l'abonné de souscrire ou non à cette option.

ABONNEMENT

1. Durée de l'abonnement

L'abonnement au service *Profideo distribution* est conclu pour une durée minimale allant jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, le 1^{er} janvier suivant devenant alors la date anniversaire du contrat. A l'issue de cette période l'abonnement sera reconduit par tacite reconduction par périodes de un an. La dénonciation du contrat d'abonnement devra se faire au minimum 30 jours avant la date anniversaire du présent contrat, c'est-à-dire au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année civile. En cas d'absence de dénonciation, l'abonné est réputé comme ayant prolongé son abonnement pour une durée de un an. La notification de résiliation du contrat doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante: *Profideo* – 116 avenue Gabriel Péri – 93400 Saint Ouen. Le règlement se fera par prélèvement annuel sur le compte bancaire de l'abonné, qui accepte de fournir à *Profideo* l'autorisation de prélèvement qui devra être annexée au présent contrat.

En cas de refus du prélèvement par l'établissement bancaire de l'abonné, *Profideo* représentera le mois suivant un prélèvement auquel s'ajouteront les frais de rejet. (Il est entendu que les frais bancaires liés à tout refus de prélèvement seront à la charge de l'abonné) En cas de nouveau refus, *Profideo* se réserve le droit de suspendre, de manière temporaire ou définitive les droits d'accès de l'abonné jusqu'à résolution du problème et acquittement de la redevance.

2. Modification de l'abonnement

A tout moment l'abonné pourra modifier son contrat d'abonnement en demandant à *Profideo* l'élargissement des gammes ou des fonctionnalités optionnelles auxquelles il souhaite avoir accès. (Les nouvelles fonctionnalités ou gammes feront l'objet d'un bon de commande et en cas d'acceptation par l'abonné d'un avenant au présent contrat.)

3. Conditions tarifaires

L'abonné s'acquittera du montant de la licence figurant sur le bon de commande accompagnant le présent contrat. Les conditions tarifaires sont réputées inchangées pour l'abonné sauf stipulation contraire adressée par *Profideo*. Toute modification tarifaire ainsi notifiée à l'abonné lui ouvrira une période de réflexion de 30 jours au cours de laquelle il pourra décider de renouveler ou non son contrat. En cas de non réponse de l'abonné à une notification tarifaire dûment adressée par *Profideo*, il est entendu que l'abonné sera considéré comme ayant accepté ces nouvelles conditions et devra attendre le 1er janvier suivant pour procéder à une éventuelle résiliation.

Toutefois il est entendu que le coût de la présente licence pourra subir une évolution tarifaire indexée sur l'évolution de l'indice des salaires du SYNTEC, pour chaque période de 12 mois sans que cela ne constitue une clause suffisante de rupture de contrat par l'abonné.

En cas de conditions tarifaires négociées (notamment une offre de lancement), il est entendu que ces conditions négociées cesseront à l'issue de la période indiquée sur le bon de commande et qu'à partir de l'expiration de cette période, les conditions tarifaires applicables seront les conditions tarifaires en vigueur sans que cela ne constitue une évolution tarifaire telle que décrite ci dessus.

DIVERS

Ces termes et conditions d'utilisation, ainsi que toutes les activités évoquées par ces derniers, sont soumis au droit français. Vous acceptez de soumettre tout litige au Tribunal de Commerce de Paris.

Ce contrat de licence, accompagné du bon de commande adressé par et signé par l'abonné, constitue l'ensemble des engagements contractuels liant l' *Profideo* et l'abonné à propos de cet accord de licence.

Pour *Profideo*

Guillaume Hedon
Président

Pour l'abonné

.....
.....

Fait à Saint Ouen, le en deux exemplaires